

servent à améliorer le crédit au premier adulte de chaque famille.

D. Le pourcentage effectif de bénéficiaires

(56) Certains témoins ont soutenu que la TPS est particulièrement onéreuse pour les Canadiens les plus désavantagés qui ne demanderont pas le crédit pour TPS remboursable parce qu'ils n'ont pas de revenu imposable. Quelqu'un a suggéré que le gouvernement lance un vaste programme d'information afin de s'assurer que tous les Canadiens admissibles au crédit le reçoivent bien.

(57) Le pourcentage effectif de bénéficiaires du crédit d'impôt pour enfants remboursable est très élevé, soit environ 96 p. 100 des personnes inscrites aux fins des allocations familiales. Comme l'a fait remarquer le Conseil canadien de développement social, les familles admissibles ne touchent pas toutes des allocations familiales, mais les exceptions sont très rares. Ce pourcentage effectif élevé de bénéficiaires peut s'expliquer par la situation personnelle des gens responsables des enfants et par le fait que le crédit est relativement généreux. Il se peut que certains migrants ne demandent pas le crédit pour TPS pour les mêmes raisons qu'ils ne demandent pas de crédit pour TVF. L'Organisation nationale anti-pauvreté et l'Association des infirmières et infirmiers du Canada ont déclaré au Comité que le pourcentage effectif de bénéficiaires du crédit pour TVF s'établit à environ 85 p. 100. Mais vu que le crédit est relativement généreux, les gens sont fortement incités à se renseigner sur le crédit pour TPS et à le demander.

E. L'assistance sociale et le crédit pour TPS

(58) Les crédits pour TPS visent à compenser le fardeau fiscal supplémentaire pour les familles à faible revenu et à revenu